



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 80735

## Texte de la question

M. Céleste Lett attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de l'attaque détestable une nouvelle fois diligentée en catimini contre le mérite, encore et toujours sacrifié sur l'autel de la médiocrité et d'un prétendu élitisme. En effet, l'arrêté du 11 mai 2015 portant sur le montant des aides au mérite pour l'année universitaire 2015-2016, publié au *Journal officiel* le 28 mai 2015, dispose que le montant de la bourse au mérite sera divisé par deux, passant ainsi de 1 800 euros à 900 euros le montant de la récompense allouée aux étudiants boursiers bacheliers qui obtiendront prochainement une mention « très bien ». Concrètement, cette demi-mesure privera ces étudiants en devenir et qui en ont le plus besoin d'un geste financier hautement mérité de 100 euros par mois. Ainsi, le feuilleton continue inlassablement malgré les signaux d'alarme lancés au Gouvernement par les défenseurs de ce dispositif mais aussi et surtout par le Conseil d'État. « L'art de couper la poire en deux afin de parer à l'impossibilité de la supprimer » est dans ce cas précis une manœuvre politicienne que la jeunesse de France retiendra et saura apprécier à sa juste valeur. Le rétablissement de ce dispositif à son état initial est indispensable pour encourager, stimuler et conserver les forces vives de notre pays. Sans cela, des inégalités beaucoup plus profondes et inexplicables seront créées entre les différentes générations bénéficiaires de cette aide au mérite. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend revenir sur cette injustice frappante.

## Données clés

**Auteur :** [M. Céleste Lett](#)

**Circonscription :** Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80735

**Rubrique :** Bourses d'études

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 juin 2015](#), page 4245

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)